

Comment devenir Elève-Ingénieur de l'Industrie et des Mines, c'est-à-dire élève salarié du ministère en charge de l'Industrie à l'issue de la Spé ?

- En réussissant le concours commun TPE, organisé au profit de cinq écoles, dont l'Ecole des Mines de Douai,
- Le recrutement à l'Ecole des Mines de Douai s'effectue sur 3 filières : MP, PC et PSI,
- L'écrit du concours TPE utilise la totalité des épreuves écrites du concours Mines Ponts et est géré par la banque Mines Ponts,



- Les candidats admissibles passent des épreuves orales spécifiques organisées à Paris par le ministère chargé de l'équipement. Ils indiquent ensuite un ordre préférentiel d'écoles qu'ils souhaitent intégrer. A l'issue de ces épreuves (écrits et oraux), les candidats doivent suivre sur internet (<http://www.scei-concours.org>), les propositions d'intégration qui démarrent début juillet jusqu'à fin août,
- A leur admission, les élèves recrutés ont la qualité d'élève fonctionnaire.
- Le cursus s'effectue en 3 ans à l'Ecole des Mines de Douai. Il est identique à celui de Formation Initiale de l'Ecole. Celui-ci s'appuie notamment sur un approfondissement dans un domaine (8 options) et sur une préparation à un contexte professionnel transverse (8 filières).
- En 2009, le nombre de places proposées était de 29.

Comment s'inscrire ?

- Les candidats s'inscrivent sur internet :

<http://www.scei-concours.org>
du 5 décembre 2009 au 15 janvier 2010

- Le concours TPE est gratuit. Aucun droit d'inscription ni frais de dossier ni frais spécifique n'est à acquitter. Les conditions et les modalités d'inscription sont décrites sur la notice 2009 du concours commun TPE.

Contact

Service admissions

Ecole des Mines de Douai
BP 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Tél. : 03 27 71 20 27 - Fax : 03 27 71 18 48

Mél : admissions@ensm-douai.fr

www.ensm-douai.fr

Une formation rémunérée

Un statut fonctionnaire

Des missions de service public

Ecole d'Ingénieurs
Centre de Recherche
Mines de Douai
LILLE EURORÉGION

**Après spé...
je choisis Douai !**

concours TPE

pour devenir élève-ingénieur
de l'Industrie et des Mines

Qu'est-ce qu'un Ingénieur de l'Industrie et des Mines (IIM) ?

Les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) sont des fonctionnaires de l'Etat (catégorie A) gérés par le ministère en charge de l'Industrie. En contact permanent avec les entreprises, ils jouent un rôle essentiel en matière de :

- développement économique,
- sécurité des personnes et des biens,
- sécurité des installations industrielles,
- protection de l'environnement,
- sécurité des transactions commerciales.



Où travaillent-ils ? Que font-ils ?

• Au sein des DREAL ou des DIRECCTE*

Les ingénieurs de l'industrie et des mines assurent pour une large part des fonctions au sein des DREAL ou des DIRECCTE, où ils intègrent ou dirigent des équipes composées d'autres ingénieurs et de techniciens.

* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

• Au sein des ministères

En administration centrale, au sein du **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE)**, ils sont chargés des questions relatives au développement des entreprises, et à la métrologie légale.

Au sein du **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM)**, ils contribuent à la lutte contre les pollutions, à la prévention des risques industriels au traitement et à l'élimination des déchets, aux contrôles de sécurité (véhicules, équipements sous pression, dépôts d'explosifs et d'artifices de divertissement, stockages souterrains), à la gestion du sous-sol, à la sécurité des approvisionnements énergétiques.

Ils veillent également à la sécurité routière ou à la sécurité des transports de matières dangereuses.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines peuvent également exercer des fonctions au sein de l'**Autorité de Sûreté Nucléaire**, portant sur la radioprotection ou le contrôle des installations nucléaires.



Quelle carrière ? Quel salaire ?

La carrière professionnelle des IIM démarre dans un premier grade comportant 11 échelons. Ils exercent des fonctions d'animation ou de contrôle des activités industrielles.

Par promotion, ils peuvent accéder au deuxième grade et devenir ingénieurs divisionnaires (8 échelons), puis occuper des emplois de chef de mission (7 échelons + 1 échelon spécial à 3 chevrons). Ils exercent dans ce cas des fonctions d'encadrement technique, de management ou de gestion.

Le salaire brut d'un IIM de 1^{er} échelon est d'environ **36k€/an** en province.

La formation d'Elève-Ingénieur de l'Industrie et des Mines (EIIM)

Un cursus en 3 ans :

- les 2 premières années à l'Ecole des Mines de Douai,
- la dernière année possible dans une autre Ecole des Mines (Albi, Alès, Nantes) ou en université étrangère.
- Une formation rémunérée : **1250 €/mois**



Kim VU,
élève-ingénieur
de l'Industrie et des Mines
(EIIM), en 2^{ème} année
à l'Ecole des Mines de Douai

« En tant qu'élève ingénieur de l'Industrie et des Mines, nous percevons un salaire au cours de la scolarité, ce qui permet une indépendance financière en général peu commune pour des étudiants. J'ai aussi la certitude d'un emploi dès la fin de mes études ! »



Olivier PAS
Ancien élève-ingénieur
de l'industrie et des mines (EIIM),
promotion 2005
Ingénieur de l'industrie et des mines,
DREAL Nord - Pas-de-Calais

« J'avais (et j'ai toujours !) une « fibre écologique » dont je voulais faire quelque chose dans ma vie professionnelle. Entrer à l'Ecole des Mines de Douai comme EIIM, c'était donc saisir l'opportunité d'assumer à terme une mission de service public d'Etat dans le domaine de l'environnement. Le métier d'IIM offre rapidement des responsabilités importantes et des contacts avec de nombreux interlocuteurs au niveau régional : chefs d'entreprises bien sûr, mais aussi élus locaux - maires, élus des communautés de communes... ; monde associatif, presse... »